



**Comité des statuts et règlements**  
**Le vendredi 12 mars 2021**  
**Réunion dans Teams**

**PROCÈS-VERBAL**

**Présents :** C. Lonmo (présidente), H. Delnick, K. Mansfield, A. Trau, N. Bois, J. Lafontaine, A. Picotte, A. Kurikshuk-Nemec, C. Awada, G. Phillips (membre d'office)

**Personnel:** A. Lizotte, J. George, S. Pantalone

**Absents :** S.O.

**1. Ouverture de la séance / Présentations à tour de rôle**

La présidente, C. Lonmo, déclare la réunion ouverte à 13 h 30.

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour pour les points suivants :

- Révision du règlement n° 3 – Comité des candidatures et des résolutions (CCR) (procédures d'élections)
- Mise à jour du mandat (examen)

*Résolution d'adoption de l'ordre du jour – adoptée à l'unanimité.*

**2. Règlement n° 3 - CCR – Candidatures et rapport du Comité des candidatures et des résolutions**

Une discussion a lieu au sujet des modifications au règlement n° 3, en particulier aux candidatures et au rapport du Comité des candidatures et des résolutions, et de l'ajout d'une nouvelle disposition exigeant que le CCR présente un rapport au Conseil exécutif national (CEN) au début de chaque année.

**Mesure de suivi :** On demande à A. Lizotte de rédiger des modifications que le Comité examinera et présentera ensuite au CEN.

**3. Mandat**

Une discussion a lieu relativement à la mise à jour du mandat actuel. On décide de mettre à jour les éléments suivants :

- Nouvelle date de réunion – le deuxième mercredi de chaque mois, en après-midi.

- Les membres titulaires (en règle) ne sont pas inclus. On demande pourquoi ils ne sont pas inclus au sein du sous-comité. On préférerait que celui-ci soit ouvert aux membres de l'ACEP. Toutefois, les membres ne sont pas rémunérés pour les exigences en matière de congés. Cela pourrait poser un problème. Le nouveau CEN discute généralement de cette question à sa réunion hors site. Cette discussion a été reportée en raison de la COVID-19. Pour le présent mandat, tous les membres du Comité des statuts et règlements (CSR) sont des membres du CEN et du personnel.
- Le fait que des personnes siègent à des comités sans connaître les règlements de base et les comités (syndicat, etc.) suscite des préoccupations.
- On examine la question de comité ou de sous-comité, comme le CSR.

**Mesure de suivi :** Examen des modifications par l'ensemble du Comité.

*Résolution visant à approuver les modifications au mandat – adoptée à l'unanimité.*

**La séance du Comité des statuts et règlements est levée vers 15 h 37 (HAE).**

\*\*\*\*\*

*Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Comité des statuts et règlements qui s'est tenue le 12 mars 2021.*

Présidente du Comité :

Date :